

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 6 octobre 2025

Délibération n° 2025_139
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE BORDEAUX METROPOLE AU TITRE DU
REGLEMENT D'INTERVENTION NATURE-AGRICULTURE

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Maire, par suite d'une convocation en date du 30 septembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 38

Mesdames, Messieurs : Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELPERRON, Mauricette BOISSEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Ghislaine BOUVIER, Jean-Pierre BRASSEUR, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIÉS, Fatou DIOP, Thierry TRIJOLET, Jean-Charles ASTIER.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 10

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY à Antoine JACINTO, Aude BLET-CHARAUDEAU à Ghislaine BOUVIER, Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Hélène DELNESTE à Thierry MILLET, Sylvie DELUC à Christine PEYRE, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Daniel MARGNES à Pierre SAUVEY, Joël MAUVIGNEY à Thierry TRIJOLET, Patricia NEDEL à Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Fatou THIAM à Anne-Eugénie GASPARD.

ABSENTE EXCUSEE : 1

Mesdames, Messieurs : Emilie MARCHES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE

Monsieur Serge BELLERON, Conseiller municipal Délégué à l'Alimentation durable et Agriculture urbaine, rappelle à l'Assemblée que la ville de Mérignac a lancé un projet de ferme urbaine dans le but de promouvoir les circuits courts, l'agriculture urbaine et de fournir aux crèches municipales des fruits et des légumes frais, bio, de qualité et de saison. La ville a choisi un maraîcher professionnel qui exploite le terrain et les installations de la ville.

Ce projet de ferme a été inscrit dans le contrat de CODEV N°6 pour la période 2024-2027 sous la référence Fiche n° 74 C060795 - MERI - Ferme Urbaine, et est finançable par le Règlement d'intervention Nature – Agriculture de Bordeaux Métropole pour la prise en charge des projets agricoles du territoire.

En 2024 et 2025, des travaux ont été réalisés pour concrétiser le projet de ferme : viabilisation et terrassement, création d'un forage pour l'irrigation des cultures, montage de plus de 2 000 m² de serres, pose d'une clôture, réalisation d'une mare et d'un système d'écoulement des eaux pluviales, construction d'un hangar agricole surmonté de panneaux photovoltaïques, acquisition de deux conteneurs frigorifiques de stockage pour les légumes et d'un module pour le bureau du maraîcher.

Les coûts et le plan de financement du projet sont détaillés ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT TTC €
Etudes et maîtrise d'œuvre	147 715,93
Viabilisation (raccordements)	20 350,53
Forage irrigation	65 037,00
Serres (fondation-fourniture-montage)	103 304,00
Voirie-réseau-divers	224 445,53
Bâtiment	254 619,35
Aménagements intérieurs (conteneur et base de vie)	97 363,18
Panneaux photovoltaïques	39 927,31
Aménagements paysagers	33 995,64
TOTAL	986 758,47

RECETTES	MONTANT TTC
Autofinancement Ville de Mérignac	686 758,47 €
RI Nature – Agriculture Bordeaux métropole	300 000,00 €
TOTAL	986 758,47 €

Dans ce cadre, la Ville souhaite déposer une demande de subvention auprès de Bordeaux métropole au titre de son Règlement d'intervention Nature – Agriculture et pour l'obtention d'un montant de 300 000 € somme prévue au CODEV N°6, représentant 30,4 % du coût total des travaux.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2018-154 du Conseil de Bordeaux Métropole du 23 mars 2018 relative à l'adoption du règlement d'intervention Nature-agriculture,

Vu la délibération n° 2024_168 du Conseil municipal de Mérignac du 16 décembre 2024 relative à

l'approbation d'un avenant au contrat de co-développement de 6^{ème} génération permettant l'augmentation de la subvention pour la ferme urbaine,

Vu la délibération n° 2023_174 du Conseil municipal de Mérignac du 18 décembre 2023 approuvant le contrat de co-développement de 6^{ème} génération 2024-2027 et ses fiches dont celle de la ferme urbaine,

Vu l'avis de la Commission Transition écologique, Economie et Cadre de vie en date du 23 septembre 2025,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à demander une subvention auprès de Bordeaux Métropole au titre de son Règlement d'intervention Nature – Agriculture et du CODEV N°6 pour l'obtention d'un montant de 300 000€ pour le projet de ferme urbaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 48 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 6 octobre 2025



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.